



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE-CRAONNAISE
Séance n°7 du 5 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Christian BLAISE, Chantal JOUFLINEAU, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Mathieu FRÉMONT, Christophe BOIS, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT.

Excusés : Adrien JONCHERAY, Olivier DERSOIR, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Séverine DERVAL

APPROBATION DU PV DU 20 juin 2024

Le conseil municipal, à onze voix pour et une abstention, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2024.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : FRAIS DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il n'y a pas suffisamment de crédit de prévus en fonctionnement pour le règlement des frais de personnel.

Voici la proposition de Mr le Maire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6042/Ch. 011	Achat de prestation de services		- 5 000,00 €
615221/Ch.011	Entretien et réparation de bâtiments		- 10 000,00 €
60612/Ch.011	Energie – Electricité		- 5 000,00 €
613/Ch.011	Location		- 1 000,00 €
65888/Ch.65	Autres charges diverses		- 7 000,00 €
6411/Ch.12	Personnel titulaire		+ 28 000,00 €
Total de la décision modificative			0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'approuver la décision modificative tel que présenté ci-dessus**

2. DÉCISION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT : ACHAT PC ECOLE MATERNELLE + TABLETTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il n'y a pas de crédit de prévus en investissement pour le règlement de matériels informatiques : une tablette d'un montant de 308 € TTC et d'une tablette pour un montant de 659 € TTC.

Voici la proposition de Mr le Maire :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
212/Ch. 21	Agencements et aménagements		- 967,00 €
2178/Ch.21	Matériels informatiques		+ 967,00 €
Total de la décision modificative			0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'approuver la décision modificative tel que présenté ci-dessus**

3. DÉLIBÉRATION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE COUVERTURE AU 5 RUE DE LA BRULERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie avait réglé une facture d'un montant de 1 986,16 € pour le bâchage de la toiture du 5 rue de la Brulerie, le notaire, Maître Marsollier-Biela, en charge de la succession ne pouvant le faire celle-ci étant en cours. Le dossier de succession étant clos, le cabinet de notaire va pouvoir procéder au remboursement à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver le remboursement** de 1 986,16 € du notaire en faveur de la commune
- **Autoriser Monsieur le Maire** ou ses adjoints à émettre le titre pour règlement.

4. DELIBÉRATION POUR LA CONVENTION ÉTUDES ET CHANTIER

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Joufflineau, 4^{ème} adjointe.

Mme Joufflineau informe les membres du conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec l'association Études et Chantier pour un possible partenariat pour l'entretien du cimetière.

La proposition faite par Etudes et Chantier est la suivante :

- 6 journées, par équipe de 5 à 8 personnes, qui intervienne à la demande pour un coût de 3 480,00 €, soit 580 € /jour.

Le but étant de pouvoir libérer du temps aux agents communaux qui passent un temps conséquent à l'entretien du cimetière et de leur permettre de faire l'entretien des espaces verts dans le reste du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver la convention** tel que présenté ci-dessus.
- **Autoriser Monsieur le Maire** ou ses adjoints à signer les documents nécessaires.

5. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé d'adhérer au contrat collectif portant sur le risque prévoyance mis en œuvre par la coopération régionale des Centres de Gestions des Pays de La Loire. Il convient à présent de déterminer la garantie de couverture envisagée soit à 90% ou 95%. La délibération définitive sera à transmettre au centre de gestion avant le 30 novembre prochain, après avis du CST (Comité Syndical Territorial).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de :

- Reporter la décision au prochain conseil municipal, le temps de prendre des renseignements complémentaires.

Commission Espaces verts/Environnement :

- City stade : les travaux d'installation du city ont eu lieu la semaine 31 et la réception a eu lieu le 13 août. Dans le cadre de ce qui avait été convenu avec l'entreprise Agorespace un jeune de la commune (Vincent Fournier) a participé à celle-ci contre rémunération. Les tests de sécurités ont été réalisés le vendredi 30 août à 08h30. Le rapport de test est arrivé en mairie hier et il s'avère que les buts de handball ont été jugés dangereux. Agorespace est actuellement en recherche d'une solution pérenne, et lorsque celle-ci sera trouvée, effectuera le changement. Par principe de précaution, ils demandent à ce que les câbles concernés soit retirés. La piste devrait être faite durant la 1^{ère} quinzaine de septembre. Il est également prévu d'installer un parc à vélo, afin que les utilisateurs ne les déposent pas sur la structure, un banc et une poubelle.
- Une demande de passage supplémentaire a été faite auprès de l'Esat, pour entretien place du Courtil.
- Suite à plusieurs plaintes parvenues en mairie concernant l'entretien des haies en limite séparative, que ce soit sur l'espace privé ou public, des courriers vont être adressés aux personnes concernées.
- La demi-journée citoyenne est prévue le samedi 26 octobre de 8h30 à 12h : Le projet émis par la commission espace vert est de refaire les différents parterres autour de la mairie. Deux devis ont été reçus en mairie :
 - le 1^{er} pour la préparation des terrains pour un montant de 2 845,08 € TTC
 - le 2^{ème} pour les plantations pour un montant de 915,78 € TTCSoit un montant total pour le projet de 3 760,86 € TTC. Après débat, le projet va être revu en commission espaces verts pour revoir le projet.
- Il va être demandé au personnel technique d'utiliser l'ensemble du matériel mis à sa disposition pour l'entretien des espaces verts, notamment l'épareuse.

Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Les travaux d'enfouissements sont terminés route de Saint Aignan. Ils sont toujours en cours rue Monseigneur Grimault. La rue est entièrement fermée à la circulation jusqu'au 16 septembre. Monsieur Belouard demande à quel moment le chantier sera évacué au niveau du terrain de foot, et demande à ce que l'issue de secours reste bien accessible.

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Mme Rouxel a transmis un mail ce jour, annonçant la perte de 4 élèves pour la rentrée de septembre. Une réunion de l'inspection académique a lieu mardi prochain pour faire un point sur les effectifs de la rentrée. Nous n'avons pas de retour à ce jour.
- Suite aux rumeurs concernant la fermeture de l'ALSH, un démenti sera envoyé aux parents.

➤ **Commission Affaires sociales**

- La prochaine réunion du CCAS est fixée au mercredi 18 septembre à 18h30 : l'ordre du jour sera le repas prévu le 27 octobre prochain, ainsi que la clôture du budget annexe CCAS.

➤ **Commission Bâtiments :**

- Ecoloise :
 - Les différentes réserves encore en cours ont été transmises au cabinet d'architecte :
 - L'entreprise Pigeon a programmé son intervention en coordination avec l'entreprise Sabin. Les outils nécessaires à l'intervention n'étant pas adaptés, ils reviendront de nouveau.Concernant le problème de ventilation des classes :
 - Des grilles d'aération ont été posées cette semaine au-dessus des portes.Garderie :
 - L'entreprise est intervenue pour le porche afin de prévenir la venue des pigeons. Il en reste encore quelques-uns.
 - les travaux pour la cuisine de la garderie ont été effectués ce jour et les toilettes seront posées le 6 septembre.
 - les devis ont été transmis à MCT et VDMOUEST pour la mise en place de l'ouverture de la garderie par le portail de l'école pour un montant total HT de 2 463.31 €.
- Terrain de foot : Une demande de rendez-vous a été relancée auprès de la SPIE pour l'éclairage.
- Mairie : Les devis pour la réparation du plafond sont arrivés en mairie. Deux devis comparatifs concernent la remise en état de la plâtrerie :
 - Olivier Jeudy pour un montant de 589,00 € H.T soit 647,90 € T.T.C
 - PPJ pour un montant de 647,00 € H.T soit 711,70 € T.T.CUn devis pour la dépose et repose de l'appareillage électrique :
 - Lenoir pour un montant de 447,98 € H.T soit 537,58 € T.T.C

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- La fête communale du 6 juillet : point sur la journée.
- Réunion de préparation des animations de Noël le 16 septembre à 18 h.
- Réunion des associations prévue le 19 octobre.
- Commémoration du 11 novembre : à la Boissière. Le dépôt de la gerbe sera fait avant ou après suivant l'heure.
- Spectacle de la CCPC le 6 décembre. Une rencontre a eu lieu le 11 juillet avec Jean-Luc Coutard et Mme Camille NICOLLE pour l'organisation de celui-ci. Une prochaine réunion est prévue en septembre ou octobre.
- Marché de Noël le 7 décembre : Il a été décidé que l'animation serait organisée dans l'enceinte de l'école.
 - Un rencontre a eu lieu avec la commerciale de Pleins Ciel pour une proposition de sapin illuminé qui serait placé dans le parc du bourg. Les devis ont été reçus en mairie : le 1^{er} concernant le forfait de pose et dépose du sapin pour un montant de 850 € HT ; Le second devis propose différentes sortes de sapins.
- Bulletin municipal : pour cette année, le bulletin sera de nouveau fait par un prestataire extérieur.
- Les vœux du Maire le 11 janvier. Un devis a été reçu en mairie pour un nouveau spectacle de magie pour un coût de 783,34 € TTC. Une diapo sera à prévoir concernant l'argent de poche de cette année.
- La prochaine commission animation se réunira le mercredi 11 septembre.

➤ **Commission Finances**

➤ **Questions diverses**

- ⇒ Rencontre avec St Amadour concernant un projet de ressourcerie, ils sont à la recherche d'un bâtiment.
- ⇒ Une visite à eu lieu dans le cadre de la vente de l'ancienne école
- ⇒ Une demande d'affichage et de mise en place d'étagère est faite par l'association du tennis de table pour le complexe sportif. Approuvée. Il est également demandé s'il était possible de laisser des bancs extérieurs.
- ⇒ Christophe BOIS informe le conseil que les ronces poussent les containers d'ordures ménagères vers la route au chemin de la Babinière.
- ⇒ Ligne téléphonique à la Moricerie : La réponse apportée suite à la réclamation concernant l'implantation du poteau téléphonique est que : le plan a été validé par la signature de la demande de voirie.
- ⇒ Chantal JOUFFLINEAU informe le conseil que la rencontre des bénévoles du CCAS aura lieu le 25 septembre prochain. Elle s'y rendra avec Mme Claude LEPAGE.
- ⇒ La réunion de rentrée des agents est prévue le mardi 17 septembre.
- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 03/10/2024
- ⇒ Prochaine réunion Adjoints/Maire : 26/09/2024

Fin de séance à 23h30

Joseph JUGÉ, Maire :

Séverine DERVAL, secrétaire de séance :